

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 649.989

Briquet à allumage automatique perfectionné.

M. JANVIER QUERCIA résidant en France (Seine).

Demandé le 28 février 1928, à 14^h 15^m, à Paris.

Délivré le 11 septembre 1928. — Publié le 31 décembre 1928.

La présente invention se rapporte aux briquets dans lesquels l'allumage automatique est effectué par le couvercle de la mèche, lequel se soulève sous l'action d'un ressort

5 lorsqu'on manœuvre un crochet basculant qui, lorsque le briquet n'est pas en service, maintient fermé ledit couvercle.

Elle a pour objet un briquet de ce genre qui est perfectionné en premier lieu par

10 l'adjonction d'une galerie protégée-flamme pouvant être combinée avec le support de l'articulation du coiffe-mèche lequel est solidaire d'un couvercle qui vient s'appliquer sur la galerie. En second lieu, dans le présent

15 briquet le crochet de fermeture est manœuvré par un bouton solidaire d'une vis dont l'extrémité inférieure peut venir buter sur le bâti par vissage dans le bras qui la supporte de

20 manière à rendre impossible le basculement et verrouiller ainsi le briquet, ce qui empêche son ouverture intempestive dans la poche et supprime les inconvénients qui en résulteraient, incendie des vêtements ou évaporation de l'essence.

25 Le présent briquet est, en outre, caractérisé par un système de réglage de la pierre qui se manœuvre par un bouton particulier toujours en place relié par une liaison glissante avec la vis de remontée de la pierre. Enfin,

30 le porte-mèche est vissé et aisément démontable pour permettre le changement de la mèche.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, un briquet suivant la présente invention.

La fig. 1 en est la coupe verticale, briquet 35 fermé et verrouillé.

La fig. 2 en est la vue en élévation, briquet ouvert.

Ainsi qu'on le voit sur ce dessin, le dessus du corps 1 du briquet porte une galerie 40 ajourée 2 qui se prolonge à l'arrière par deux pans 3 dans lesquels est monté l'axe d'articulation 4 du coiffe-mèche 5. Celui-ci est ici solidaire d'un couvercle 6 qui vient s'appliquer sur la galerie et qui en se soulevant sous

45 l'action du ressort 7 commande à la manière connue la rotation de la molette 8 faisant jaillir l'étincelle.

Le couvercle 6 est engagé à l'avant, dans la position fermée sous le bec d'un crochet 9 50 porté par une tige 10 qui, à la manière connue est articulée en 12 et soumise à l'action d'un ressort 13 lui donnant, au repos, une certaine inclinaison pour l'accrochage.

Suivant la présente invention, le renvoi 55 de cette tige qui sert habituellement à commander son basculement est ici remplacé par un bras 14 pourvu d'une tête taraudée dans laquelle se visse une vis à tête moulée 15. 60 Lorsque la vis est vissée à fond, opération à laquelle on procède quand le briquet est fermé, son extrémité venant buter dans le fond d'une petite cuvette 16 pratiquée dans

le corps 1, toute oscillation du levier est empêchée et par suite le couvercle est verrouillé; pour faire usage du briquet à nouveau, il suffira de dévisser partiellement la vis 15 — la sortie de cette vis étant empêchée par exemple par matage des derniers filets — puis d'appuyer sur sa tête de manière à faire basculer le crochet. Le couvercle 6 se soulèvera alors automatiquement et l'étincelle jaillira qui allumera la mèche.

Celle-ci est engagée dans le porte-mèche 30, pourvu d'un pied fileté pour le vissage dans le corps du briquet et dont la cheminée présente deux fentes en croix 31, ce qui permet un meilleur allumage ainsi que l'introduction d'un tournevis pour le dévissage quand il y a lieu d'opérer le changement de mèche.

D'une manière générale, le réglage de la pierre dans les briquets actuels se fait soit par une vis apparaissant partiellement à l'extérieur, ce qui est tout à fait disgracieux, soit par une vis noyée que l'on manœuvre au moyen d'un tournevis solidaire du bouchon du réservoir ce qui oblige à démonter et remonter chaque fois ledit bouchon, opération parfois malaisée, le bec du tournevis s'empêtrant dans l'étoupe du réservoir qui gêne sa rotation. Suivant la présente invention, le réglage se fait à demeure par une vis dont le bouton de manœuvre 20 apparaît seul à l'extérieur et ne se déplace pas axialement. Ce bouton est solidaire d'une douille 21, fendue en 22 et faisant serrage élastique contre la paroi de son logement ce qui empêche sa chute. Dans l'une des rainures 22 peut se déplacer un ergot 23 monté sur la vis proprement dite 24, poussant à la manière connue le ressort 25 contre la pierre 26. On voit aisément que la rotation sur place du bouton 20 fait pénétrer la vis dans le

taraudage 27 du guide tubulaire 28 et donc le réglage.

Il va sans dire que les détails d'exécution des présents perfectionnements pourront varier sans que l'on s'écarte pour cela des caractéristiques de l'invention et l'on comprend que l'ergot 23 pourrait, par exemple, être remplacé par une broche traversant la vis et pénétrant dans les deux rainures 22, et que le système de fermeture pourrait être transformé pour l'emploi de ressorts à lames.

RÉSUMÉ.

Un briquet à allumage automatique par soulèvement du coiffe-mèche que retient au repos un crochet articulé, qui présente les caractères distinctifs suivants :

1° Le dessus du briquet est pourvu d'une galerie protège-flamme solidaire ou non du support d'articulation du coiffe-mèche, celui-ci étant à son tour solidaire d'un couvercle qui vient s'appliquer sur la galerie.

2° La manœuvre du crochet de retenue du couvercle est effectuée par l'intermédiaire d'une tête de vis dont la tige, lorsqu'elle est vissée à fond dans le bras qui la porte, bloque les oscillations du crochet par appui sur le bâti, et verrouille par suite le couvercle.

3° La rotation de la vis noyée de réglage de la pierre est commandée par un bouton placé à demeure et solidaire d'une douille fendue faisant serrage élastique dans son logement, cette douille étant reliée à la vis par une liaison glissante, ergot guidé dans la fente de la douille ou l'équivalent.

4° Le porte-mèche est vissé dans le briquet et pourvu de fentes permettant la manœuvre par un tournevis introduit dans la galerie.

J. QUERCIA.

Par procuration :
A. MATHIEU.

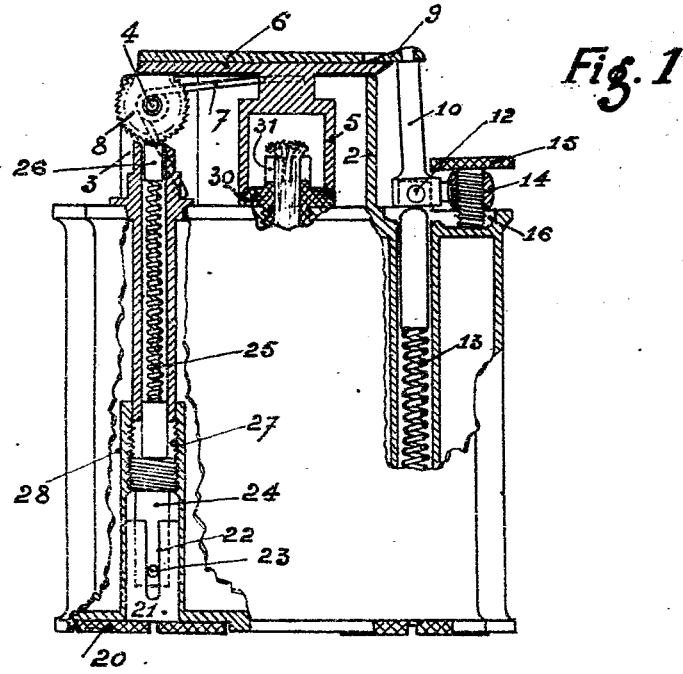


Fig. 1

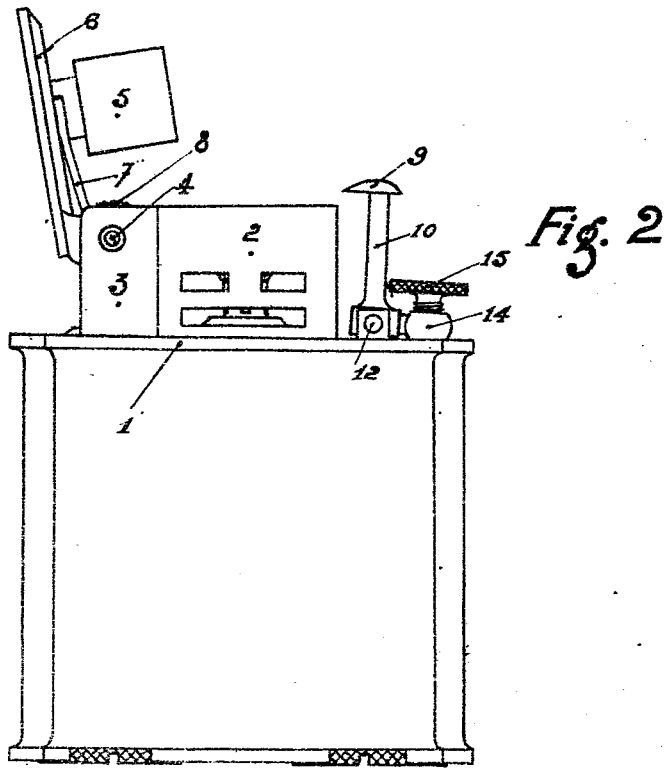


Fig. 2